

Addenda #002 de 002

Titre: Service de nettoyage et d'entretien, conciergerie à L'ambassade du Canada à Pérou.

Numéro de sollicitation: 20-159031

Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

1. A l'annexe A – Énoncé des Travaux

SUPPRIMER :

- 6.2.7 Un ou plusieurs nettoyeurs doivent être mis à disposition pour les événements officiels en dehors des heures de bureau à l'ambassade. Le programme responsable rémunérera directement les nettoyeurs pour leur travail effectué après les heures normales de travail. L'ambassade n'est ni responsable des incidents ou accidents impliquant les nettoyeurs après les heures normales de travail

2. A l'annexe A – Énoncé des Travaux

INSÉRER :

APPENDICE 1 À L'ANNEXE A - MATÉRIEL ET FOURNITURES

1. Les normes minimales établies pour le rendement des produits suivants devraient être conformes à une norme reconnue pour les produits de nettoyage écologiques tels que le programme Choix environnemental (PCE), le programme d'étiquetage écologique d'Environnement Canada ou le sceau vert utilisé aux États-Unis. ou toute autre certification reconnue dans le pays.
2. Matériaux, fournitures et produits de nettoyage commerciaux utilisés (par exemple, désinfectant pour fontaines, nettoyant pour cuir, nettoyant général pour sols, cires, produits d'étanchéité, sacs à ordures, nettoyant pour tapis, papier hygiénique, essuie-mains, savon pour les mains, liquide vaisselle, eau de javel, ampoules) etc.) doivent être biodégradables, sans phosphate, inodores (ou avoir une odeur non répréhensible), contenir des composés organiques peu volatils (COV) et être respectueux de l'environnement, dans la mesure du possible. Respectueux de l'environnement est défini comme des produits répondant au programme Choix environnemental (c.-à-d. Eco-Logo) ou au programme Green Seal ou à d'autres certifications reconnues.
3. Tous les produits en papier doivent contenir au moins 10% de fibres recyclées post-consommation ou équivalent.
4. Tous les articles doivent être approuvés par le chargé de projet avant utilisation. Cette liste peut être modifiée à tout moment par le chargé de projet.

| CATÉGORIE / ARTICLE # | DESCRIPTION DE L'ARTICLE | NOM DU FABRICANT | NOM DU PRODUIT | NORME ENVIRONNEMENTALE / PRODUIT VERT |
|--|--------------------------|------------------|----------------|---------------------------------------|
| <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyant tout usage • Nettoyant pour salle de bain • Nettoyeur de vitre • Dégraissant • Nettoyant pour sols • Finisseur de plancher • Décapant à plancher • Sacs poubelle • Essuie-tout • Lingettes pour les mains • Papier hygiénique • Nettoyant pour sols • Nettoyant pour cuvette de toilettes <p>Une liste de référence peut être trouvée dans l'énoncé des travaux au point 6.3 Matériel de nettoyage</p> | | | | |

3. A la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 4.3 Méthode de sélection

SUPPRIMER :

Dans son intégralité

REEMPLACER PAR :

4.3 MÉTHODE DE SÉLECTION

4.3.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0035T](#), Méthode de sélection – le prix le plus bas par point

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir le minimum requis de 77 points au total pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La notation est effectuée sur une échelle de 110 points.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat.

4. A la pièce jointe 1 de la partie 4 - Critères d'évaluation technique

SUPPRIMER :

Dans son intégralité

REPLACER PAR :

Pièce jointe 1 de la partie 4 - Critères d'évaluation technique

1.0 Critères techniques obligatoires

La soumission doit satisfaire les critères techniques obligatoires suivants. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour prouver sa conformité avec ceux-ci.

Les soumissions ne satisfaisant pas les critères techniques obligatoires ne seront pas prises en considération. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

| Critères techniques obligatoires | | | |
|---|--|---|--------------------------|
| N° | Critères techniques obligatoires | Page où se trouvent les informations dans la proposition | Passé (Oui / Non) |
| M1 | <p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir trois (3) années d'expérience au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture des soumissions dans la prestation de services de nettoyage et d'entretien acquis pour des projets similaires à ceux énumérés à l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>Les projets de taille et de portée similaires sont définis comme suit:</p> <p>(a) une durée minimale de douze (12) mois consécutifs;</p> <p>(b) des bureaux dans une grande organisation internationale ou dans des missions diplomatiques ou des bâtiments d'entreprise de taille similaire à l'ambassade de Lima.</p> <p>Les informations suivantes doivent être fournies pour chaque projet / référence:</p> <p>(a) nom de l'entreprise;</p> <p>(b) emplacement (ville, pays);</p> <p>(c) brève description du travail; et,</p> <p>(d) les dates de début et de fin des travaux (par exemple, mois / année).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des références pour chaque projet. Les informations doivent comprendre:</p> <p>(a) Nom de l'entreprise;</p> <p>(b) Nom de référence et titre;</p> <p>(c) Adresse e-mail; et,</p> <p>(d) Numéro de téléphone</p> <p>Des références peuvent être contactées pour vérifier la validité des informations fournies par le soumissionnaire.</p> | | |

| Critères techniques obligatoires | | | |
|---|---|---|--------------------------|
| N° | Critères techniques obligatoires | Page où se trouvent les informations dans la proposition | Passé (Oui / Non) |
| M2 | <p>Expérience du superviseur</p> <p>Le superviseur proposé doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) avoir deux (2) ans d'expérience au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de soumissions dans la gestion des services de nettoyage commercial, y compris la supervision d'équipe, le recrutement, les tâches et l'évaluation du rendement; (b) avoir de l'expérience dans l'utilisation d'équipement de nettoyage commercial; et, (c) connaissance de base de l'anglais ou du français. <p>Les informations suivantes doivent être fournies pour chaque projet / référence:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) nom de l'entreprise; (b) emplacement (ville, pays); (c) brève description du travail; et, (d) les dates de début et de fin des travaux (par exemple, mois / année). <p>Le soumissionnaire doit fournir des références pour chaque projet. Les informations doivent comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Nom de l'entreprise; (b) Nom de référence et titre; (c) Adresse e-mail; et, (d) Numéro de téléphone <p>Des références peuvent être contactées pour vérifier la validité des informations fournies par le soumissionnaire</p> | | |
| M3 | <p>L'emplacement du bureau</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que l'entreprise a un bureau à moins de 100 kilomètres de l'ambassade de Lima, comme spécifié à l'annexe A, énoncé des travaux.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir l'adresse de son bureau.</p> | | |

2.0 Critères techniques cotés

Les soumissions qui satisfont tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées par rapport aux critères définis ci-dessous, en utilisant les facteurs d'évaluation et les valeurs en points allouées pour chacun.

Les soumissionnaires doivent obtenir un minimum de 77 points avant d'être évalués sur la base de leur proposition financière.

Toute soumission n'ayant pas obtenu le minimum requis sera jugée non-recevable. Chaque critère technique noté devra être explicité séparément.

| N° | Critère technique coté | Instructions pour la préparation des propositions | Points | Points marqué |
|----|---|---|------------------------|---------------|
| R1 | Le soumissionnaire doit démontrer une parfaite compréhension des exigences énumérées à l'annexe A, Énoncé des travaux. | Afin de démontrer que le soumissionnaire comprend parfaitement les exigences, sa proposition technique devrait identifier la méthodologie et l'approche proposées (c.-à-d. Outils et / ou mécanismes) pour: | Maximum de points = 53 | |
| | | a) Détails sur les horaires de travail des superviseurs et des nettoyeurs. | 14 | |
| | | b) Processus / procédures pour vérifier et contrôler les heures d'arrivée et de départ et les absences du personnel, et pour affecter du personnel de remplacement. | 10 | |
| | | c) Description des méthodes de nettoyage des planchers et des fenêtres intérieures et démonstration de pratiques respectueuses de l'environnement. | 12 | |
| | | d) Description des uniformes proposés indiquant le rôle des nettoyeurs et leur statut d'employé du soumissionnaire. | 7 | |
| | | e) Description ou exemples de stratégie de communication écrite et orale. | 10 | |

| N° | Critère technique coté | Instructions pour la préparation des propositions | Points | Points marqué |
|----|---|---|------------------------|---------------|
| R2 | Le soumissionnaire doit soumettre un plan de travail. | La proposition technique du soumissionnaire doit comprendre les éléments suivants: | Maximum de points = 25 | |
| | | <p>a) Un plan de travail détaillé comprenant le niveau d'effort (en jours et heures) ventilé par type de ressources, tâche et fréquence, sur une base annuelle, qui est nécessaire pour répondre systématiquement aux exigences énoncées à l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>Le plan de travail doit comprendre une description du plan de démarrage proposé décrivant les étapes prévues pour répondre aux exigences énoncées à l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> | 20 | |
| | | <p>b) Une description des risques de démarrage et en route probables associés à l'exigence de satisfaire aux exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>a) a), ainsi que les stratégies d'atténuation des risques proposées par le soumissionnaire.</p> | 5 | |
| R3 | Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir des ressources supplémentaires (curriculum vitae) de temps à autre pour répondre aux exigences opérationnelles du Ambassade en nombre | Le soumissionnaire doit fournir un CV par ressource additionnel. | Maximum de points = 10 | |
| | | 0-2 employés | 3 | |
| | | 3-4 employés | 7 | |
| | | 5-9 employés | 10 | |

| N° | Critère technique coté | Instructions pour la préparation des propositions | Points | Points marqué |
|---------------------------------------|--|--|------------------------|---------------|
| R4 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il fournira tous les produits, matériaux et fournitures nécessaires pour répondre à toutes les exigences décrites à l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>Remarque: Aux fins d'évaluation, le pourcentage de produits verts inclus dans la liste sera calculé comme suit:</p> | Le soumissionnaire doit fournir une liste des matériaux et / ou produits qui seront utilisés pour exécuter les services, y compris la marque et / ou le fabricant, la description de l'article et indiquer s'ils sont certifiés écologiques. Reportez-vous à l'appendice 1 de l'annexe A - Matériaux et fournitures. | Maximum de points = 22 | |
| | <p>Nombre de produits / matériaux / fournitures écologiques divisé par le nombre total de produits / matériaux / fournitures figurant à l'appendice 1 de l'annexe A</p> | 0 à 25% de produits, matériaux et fournitures écologiques inclus à l'appendice 1 de l'annexe A | 0 | |
| | <p>Par exemple, si 12 produits / matériaux / fournitures écologiques sont identifiés à l'appendice 1 de l'annexe A et qu'il y a au total 24 produits / matériaux / fournitures écologiques, le pourcentage de produits verts serait de 50%.</p> | 26 à 50% de produits, matériaux et fournitures écologiques inclus dans l'appendice 1 de l'annexe A | 7 | |
| | | 51 à 75% de produits, matériaux et fournitures écologiques inclus dans l'appendice 1 de l'annexe A | 14 | |
| | | 76 à 100% de produits, matériaux et fournitures écologiques inclus dans l'appendice 1 de l'annexe A | 22 | |
| Maximum de points disponibles: | | | | 110 |
| Minimum de points requis: | | | | 77 |
| Score du soumissionnaires | | | | |

5. QUESTIONS ET RÉPONSES DU SOUMISSIONNAIRE

Q1) Des nids de désodorisants urinaires sont-ils fournis par l'ambassade?

R1) Aucun désodorisant urinaire n'est considéré comme du matériel de nettoyage; l'entrepreneur doit donc les fournir.

Q2) Comment fonctionne l'assurance plus propre pour les événements en dehors des heures normales de travail.

R2) les événements en dehors du fonctionnement normal du nôtre sont couverts par le contrat, dans le cadre des services demandés; par conséquent, l'assurance de l'entrepreneur doit être applicable à ces services.

Q3) Comment les soumissionnaires peuvent-ils soutenir / démontrer le personnel supplémentaire disponible pour le point technique R3? Une liste d'employés de l'entreprise suffit-elle?

R3) Le soumissionnaire doit présenter une liste du personnel disponible qui peut remplacer directement les nettoyeurs dans leur travail quotidien. Ils doivent également avoir une habilitation de sécurité valide.

Q4) Comment un changement de législation locale affectera-t-il le contrat? Comme si le salaire de base ou les taxes changeaient ou qu'une nouvelle obligation était ajoutée par les lois locales?

R4) Le contrat peut être révisé dans le cas où les lois locales changent, et de nouveaux montants peuvent être recalculés, après examen et confirmation de l'autorité contractante.